

*Ville de Gonesse
Val d'Oise*



**Service Communal
d'Hygiène et de Salubrité
Rapport Annuel N°43**



Année 2017

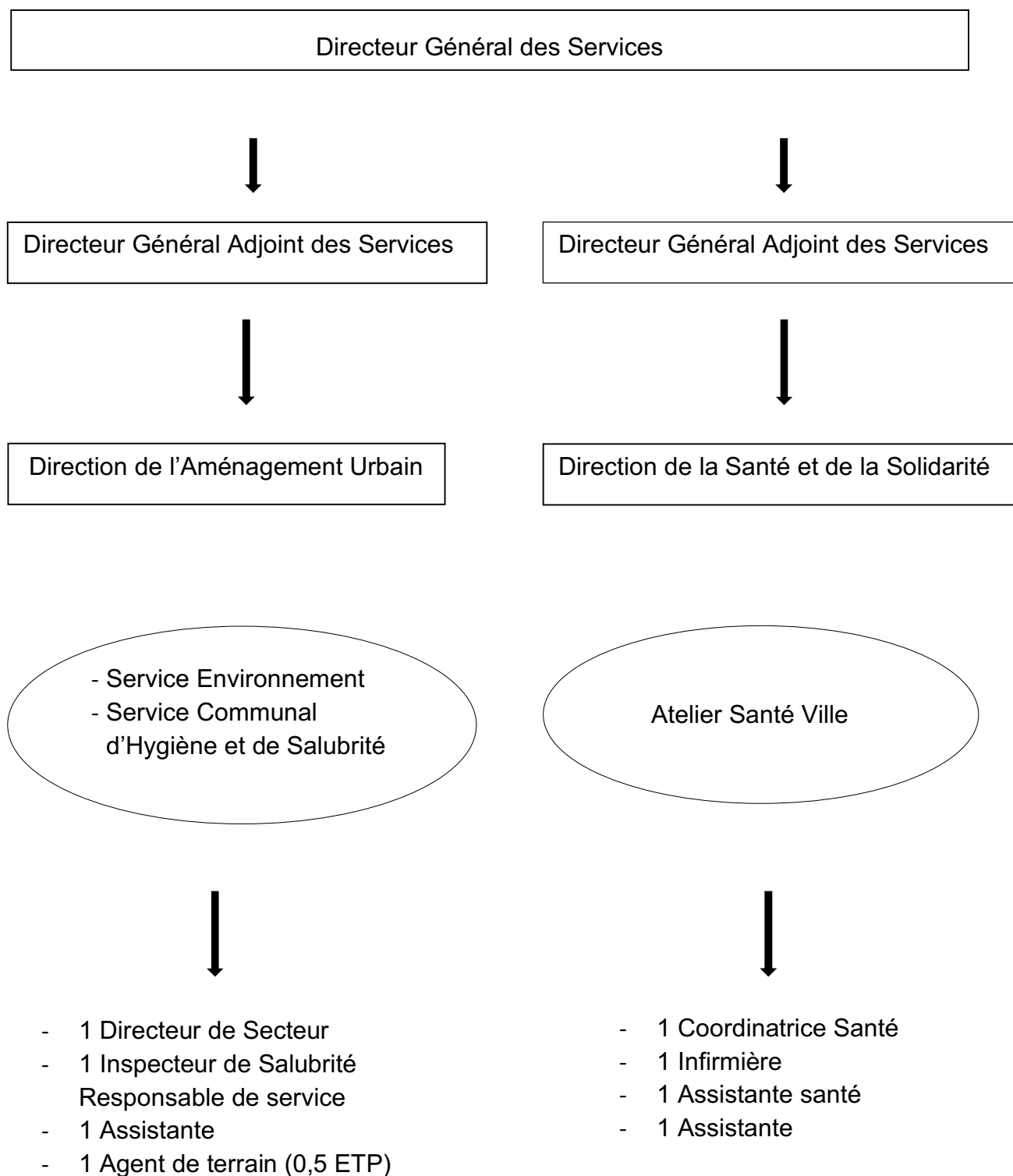
INTRODUCTION

Sous la hiérarchie de la directrice générale adjointe des services, les attributions du service communal d'hygiène et salubrité et du service environnement dépendent :

- de la Direction de l'Aménagement Urbain en ce qui concerne l'hygiène du milieu et la salubrité publique, et découlent directement du Code de la santé Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :
 - des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent les pouvoirs de police du maire
 - de l'article L 1311-1 du Code de la santé publique qui précise son pouvoir réglementaire en matière des règles générales d'hygiène
 - de l'article L 1422-1 du Code de la Santé Publique qui définit le rôle des services communaux d'hygiène et de santé

Les vaccinations et actions de sensibilisation en milieu scolaire dépendent de la Direction de la Santé et de la Solidarité.

ORGANIGRAMME



SOMMAIRE

I - STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	5 à 9
I-1 Données générales	page 6
I-2 Naissances	pages 6-7
I-3 Mariages - divorces	page 7-8
I-4 Mortalité	page 8
I-5 Evolution de la population gonessienne	Page 9
II - VACCINATIONS	10 à 11
III - HYGIENE ET SALUBRITE	12 à 37
III-1 Inspections de salubrité-Interventions contractuelles	pages 13-14
III-2 Dératisation	page 15
III-3 Désinsectisation	page 16
III-4 Monoxyde de carbone	Page 17
III-5 Collecte seringues usagées	page 18
III-5-1 déroulement	page 18
III-5-2 Evolution	page 18
III-6 Contrôles sanitaires des eaux	Pages 19 à 29
III-6-1 les eaux de baignade : résultats 2017	page 19
III-6-2 les eaux d'alimentation	pages 20 à 23
III-6-3 contrôles dans les restaurants scolaires Claret/L. Aubrac	page 24
III-6-4 résultats des contrôles 2017 de l'ARS	pages 25 à 29
III-7 Hygiène alimentaire	Pages 30-31
III-7-1 contrôles sanitaires des restaurants	page 30
III-7-2 contrôles sanitaires des magasins d'alimentation	page 30
III-7-3 autocontrôles des restaurants scolaires	page 31
III-8 Prévention légionellose	Pages 32 à 34
III-8-1 qu'est-ce que la légionellose	page 32
III-8-2 contrôles 2017	page 33
III-8-3 procédure d'intervention	page 34
III-9 Certificats de salubrité	Page 35
III-10 Habitat	Page 36
III-11 Activités diverses	Page 37

I -STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES 2017

I- 1 DONNEES GENERALES (recensement)

ANNEES	HABITANTS
1962	8 541
1964	17 801
1965	18 076
1966	19 046
1968	21 234
1975	21 455
1982	22 923
1990	23 346
1999	24 974
2006	26 465
2008	26 814
2009 à 2013	26 769
2010 à 2014	26 571
2011 à 2015	26 310
2012 à 2016	26 252
2013 à 2017	26 385

I-2 NAISSANCES 2017

Il a été enregistré au bureau de l'Etat Civil 2 733 naissances réparties de la façon suivante :

REPARTITION PAR SEXE

2 733 NAISSANCES		
Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe indéterminé
1 343	1 389	1

REPARTITION SELON LE STATUT MATRIMONIAL

2 733 NAISSANCES		
Enfants de parents mariés	Enfants de parents non mariés	Sans filiation
1 570	1 157	6

REPARTITION PAR LIEU DE RESIDENCE

2 727 NAISSANCES	
RESIDANTS	NON RESIDANTS
412	2 315



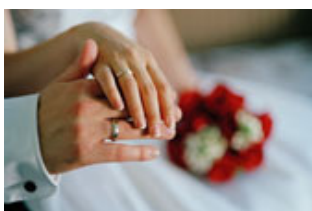
EVOLUTION DES NAISSANCES A GONESSE SUR LES DIX DERNIERES ANNEES

ANNEE	RESIDANTS	NON RESIDANTS	TOTAL
2008	333	1 931	2 264
2009	337	2 033	2 370
2010	361	1 971	2 332
2011	369	1 874	2 243
2012	389	1 925	2 314
2013	355	1 950	2 305
2014	353	1 930	2 283
2015	347	1 899	2 246
2016	371	2 004	2 375
2017	412	2 315	2 727

I-3 TABLEAUX DES MARIAGES ET DES DIVORCES SUR LES DIX DERNIERES ANNEES

MARIAGES

ANNEE	NOMBRE DE MARIAGES
2007	120
2008	123
2009	135
2010	119
2011	119
2012	121
2013	104
2014	97
2015	127
2016	99
2017	97



DIVORCES

ANNEE	Nombre de mentions de divorces apposées
2008	38
2009	51
2010	60
2011	33
2012	56
2013	47
2014	48
2015	168
2016	243
2017	223



I-4 MORTALITE 2017

En 2017 le nombre total de décès a été de : **620** ainsi répartis :

REPARTITION PAR SEXE

620 DECES		
SEXE FEMININ	SEXE MASCULIN	SEXE INDETERMINE
291	328	1

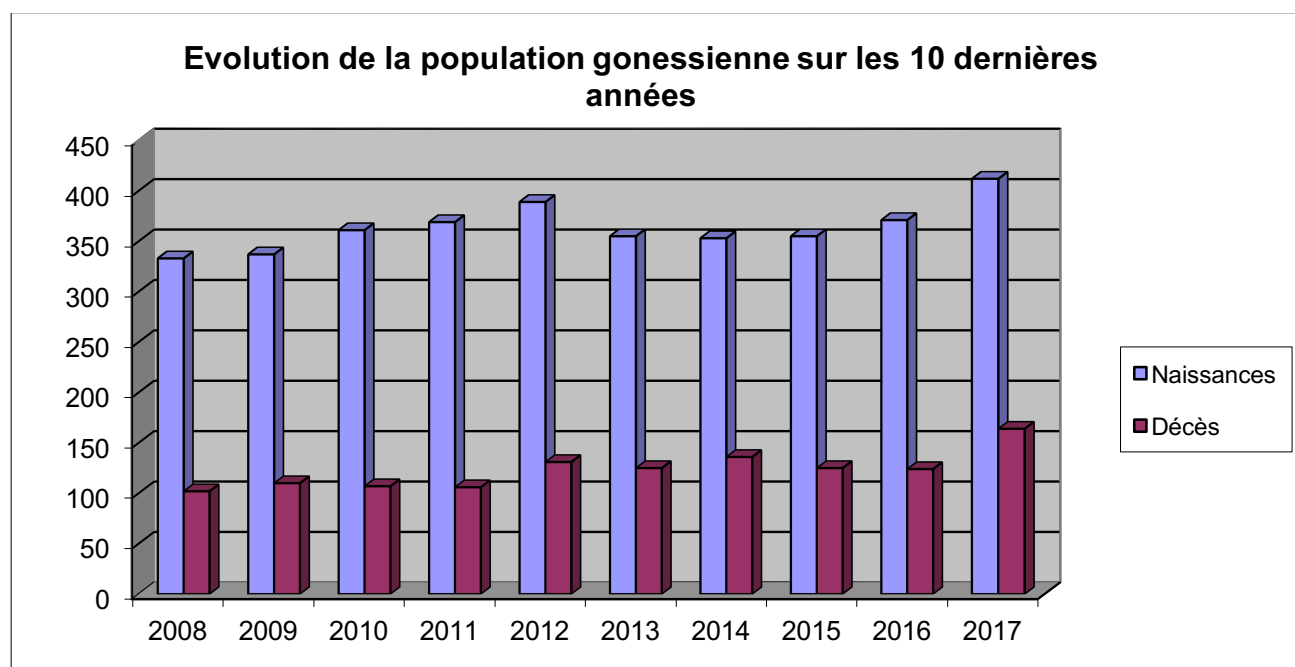
REPARTITION PAR LIEU DE RESIDENCE

620 DECES	
RESIDANTS	NON RESIDANTS
164	456



I-5 EVOLUTION DES NAISSANCES ET DECES A GONESSE

ANNEE	TOTAL NAISSANCES RESIDANTS	DECES RESIDANTS
2008	333	102
2009	337	110
2010	361	107
2011	369	106
2012	389	131
2013	355	125
2014	353	136
2015	347	131
2016	371	124
2017	412	164



Cette année encore, nous n'avons pas été en mesure de proposer des séances de vaccinations gratuites qu'il s'agisse de vaccinations obligatoires ou de vaccinations anti-grippales.

Notre difficulté majeure reste l'absence de médecin qui puisse prodiguer la vaccination, car même si notre service dispose d'une infirmière, elle ne peut agir que sur prescription médicale, ce qui revient pour les bénéficiaires à consulter un médecin pour obtenir une prescription et à avancer les frais d'une consultation.

Assurer une bonne couverture vaccinale sur la ville, reste un enjeu majeur qu'il faut continuer à prendre en compte. C'est pourquoi nos services tâcheront d'étudier les partenariats possibles, notamment avec le Centre Départemental de Dépistage et de Soins du Val d'Oise, afin de couvrir en priorité les populations les plus vulnérables et dans la nécessité (quartiers prioritaires de la Fauconnière, les Marronniers).



III - HYGIENE ET SALUBRITE

III-1 INSPECTIONS DE SALUBRITE 2017

ATTESTATIONS		
Certificats de salubrité	256	Certificats sollicités à l'occasion de ventes de propriété ou des successions.
Dérogation animation bruit	1	Utilisation des appareils de diffusion sonore à l'occasion de la campagne de dératisation, des animations commerciales, des brocantes
	257	
URBANISME		
Visites cellule périls	8	Donnant lieu à la rédaction d'un arrêté municipal d'interdiction de pénétrer et d'habiter et quatre demandes d'intervention.
SIGNALEMENTS D'INSALUBRITE		
Logements	72	Signalements d'insalubrité (humidité, ventilation, locaux impropres à l'habitation, sur-occupation...) : 39 Visites de logements suite à la demande des services municipaux (logement, cabinet du Maire, CCAS, Urbanisme...) : 17 C.A.F. : 2 Nuisances olfactives : 2 Enquête DALO : 9 Qualité de l'eau : 2 Arrêté préfectoral d'insalubrité rémissible Article L. 1331-26 du C.S.P : 1
Animaux	12	Rongeurs : 3 Insectes (cafards- punaises de lits) : 6 Pigeons : 2 Chats : 1
	84	
CONTROLES		
Contrôles des eaux	46	Contrôles des eaux d'alimentation : 3 Légionelle : 43
Hygiène alimentaire	12	Contrôles de magasins : 7 Contrôles de restaurants : 5
Hôtel	1	

	59	
INTERVENTIONS CONTRACTUELLES		
Dératisation	168	Société PROCIR (interventions dans les bâtiments communaux et sur les réseaux d'assainissement)
Désinsectisation	31	Société PROCIR (interventions dans les bâtiments communaux) cafards : 13 fourmis : 10 guêpes-bourçons-frelons : 7 Mouches : 1
Capture d'animaux	54	S.M.G.F.A.V.O. chiens : 32 chats : 22
Hygiène alimentaire	90	Société EUROFINS 6 prélèvements dans 15 satellites scolaires
	343	
TOTAL GENERAL	751	

Il est à noter que certaines enquêtes nécessitent plusieurs interventions du Service Communal d'Hygiène et de Salubrité.

Une procédure a été mise en place en matière de bruit de voisinage, déterminant la police municipale ou l'agence civile, comme premier intervenant, d'où la diminution du nombre de plaintes parvenues au service.

Les captures d'animaux errants sont réalisées par le prestataire de la Fourrière animale du Val d'Oise à la demande du service d'hygiène et de salubrité ou de la police municipale.

Les réclamations relatives aux nuisances dues aux déchets sont prises en charge par le service environnement.

III-2 DERATISATION

En 2017 du **5 au 24 mai**, la société PROCIR a procédé à la dératisation générale des réseaux d'assainissement de la commune. Cette opération a été complétée par une dératisation systématique des bâtiments communaux, des commerces de proximité et de plusieurs interventions au domicile d'administrés à leur demande. De plus l'ensemble des établissements scolaires est traité avant la rentrée scolaire de septembre, et durant les congés de Noël.

En cours d'année, la société s'est vue dans l'obligation de ré-intervenir en sus de l'application générale, dans les endroits suivants :

Réseaux d'assainissement	Bâtiments
Square du Nord (2), square de la Garenne (3), place Marc Sangnier (2), rue F. Chobert. ave A. Gassien (2), ave M. Meyer, ave G. Péri, ave du Dr Brocquet, Place A. Germain, Place des Dahlias, Place des Marronniers, rue de Montcient, rue M. Ravel (2), rue C. Debussy, rue P. Salvi, Parc de l'Eglantier. rue Lamartine, C.C. La Madeleine, rue J. Racine. Rue H. Dunant, rue Furmaneck (2), rue de la Fontaine Saint Nicolas, rue Saint Nicolas, rue de l'Hôtel Dieu, rue A. Morisseau, rue Galande, rue Claret (3), rue d'Orgemont, chemin de Fontenay, rue des Chevrons.	Maison de l'Enfance V. Hugo (4), Cinéma J. Prévert, PPES, Ecole R. Salengro, Golf, Restaurant Scolaire Claret, Ecole M. Laurencin (2), Hangar espaces verts, rue de Lorraine.

* (..) nombre d'interventions

soit 51 interventions en 2017

contre 51 en 2016, 81 en 2015, 72 en 2014, 32 en 2013, 31 en 2012, 32 en 2011 et 2010, 26 en 2009, 31 en 2008, 42 en 2007, 32 en 2006, 39 en 2005, 25 en 2004 et 37 en 2003.

Lors de la campagne générale 55 kg de raticide ont été utilisés pour le traitement des réseaux d'assainissement et 13 interventions ont été effectuées au domicile d'administrés.

Un plan de maîtrise sanitaire a été mis en place sur l'ensemble des sites scolaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service ne délivre plus de produit raticide aux administrés par respect de l'arrêté du 9 octobre 2013 qui impose que tout distributeur doit être titulaire d'un certificat individuel pour l'activité « utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides ».

III-3 DESINSECTISATION

Blattes



Puces



Fourmis



En cours d'année, la Société PROCIR a été appelée à effectuer des désinsectisations dans les bâtiments communaux suivants :

Lieux	Objet
Elémentaire J. Jaurès	Cafards - Guêpes (2)
Elémentaire R. Malvitte	Fourmis (2)
Elémentaire Théry	Frelons
Maternelle L. Michel	Cafards
Maternelle L. Aubrac	Fourmis - Mouches
Maternelle Coulanges	Fourmis
Maternelle M. Genevoix	Fourmis - Guêpes
Maternelle Perrault	Cafards
Maternelle J. de la Fontaine	Fourmis
Maternelle la Madeleine	Fourmis
Maison de l'enfance V. Hugo	Cafards
Restaurant Scolaire Claret	Fourmis (2)
Restaurant Scolaire Fauconnière	Fourmis
Maison de la Solidarité	Cafards (3)
Maison intergénérationnelle	Guêpes - Fourmis
Salle J. Brel	Cafards
Ecole de Musique	Fourmis
PPES	Cafards (4)
P.T.M.	Abeilles
Secours Populaire	Cafards

* (..) nombre d'interventions

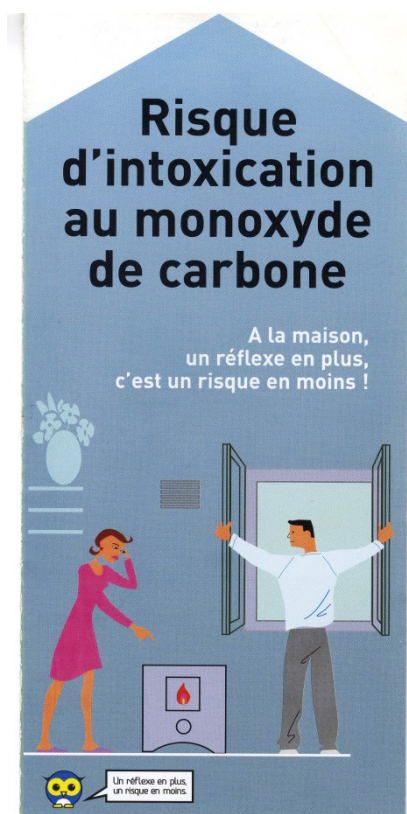
III-4 MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore, et très diffusible dans l'atmosphère ambiante d'où le caractère insidieux de l'intoxication. Cette dernière peut être mortelle en phase aigüe ou laisser des séquelles neuro-psychiques sévères.

Les causes accidentelles et domestiques concernent les appareils de chauffage et les appareils de production d'eau chaude, chauffe- eau, utilisés dans des lieux clos.

Ces causes sont favorisées par un mauvais entretien et un calfeutrage excessif des pièces en période hivernale, d'où une aération insuffisante

Afin de donner au grand public les conseils de prévention lui permettant de mieux se protéger, une plaquette a été mise à leur disposition dans les différents lieux d'accueil des bâtiments communaux, accompagnée d'un affichage. Un article est également inséré dans le journal municipal.



Celle ci a été complétée par une plaquette sur les risques incendie

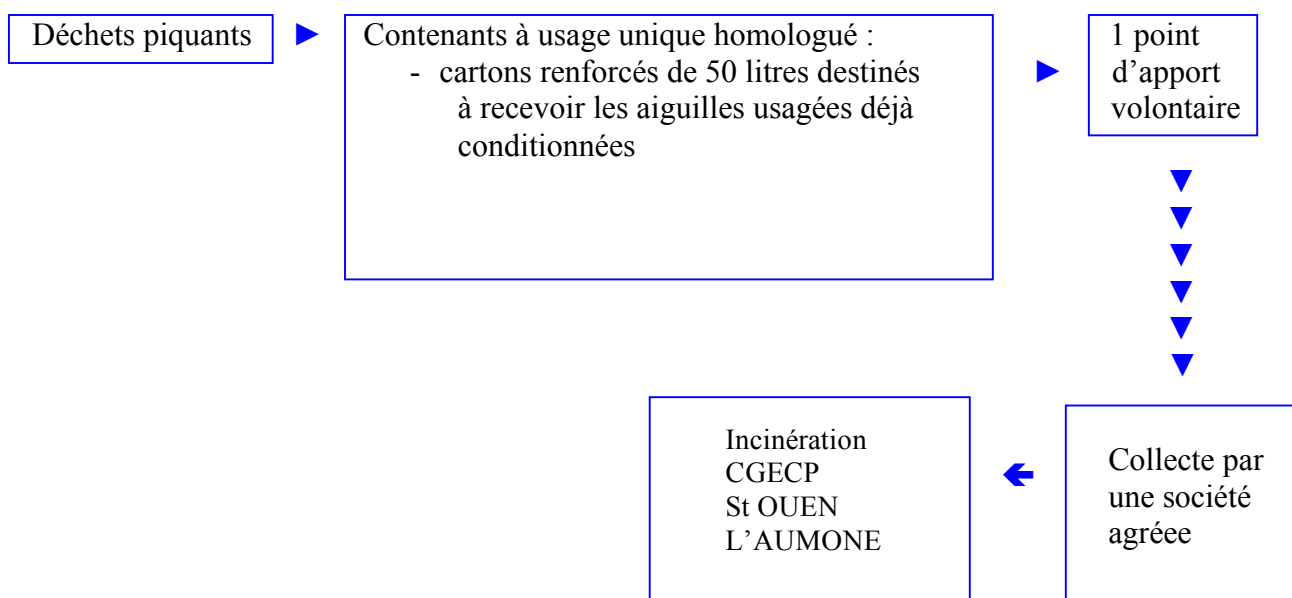


III-5 COLLECTE DES SERINGUES USAGEES

Dans le cadre de la protection de la santé publique, le Service Communal d'Hygiène et Salubrité a mis en place un système de collecte pour les aiguilles provenant de seringues usagées. Bien que cette compétence ait été transférée à la communauté d'agglomération Val de France en 2014, puis au SIGIDURS le 1^{er} juillet 2017, un point d'apport volontaire demeure dans les locaux du Service Communal d'Hygiène et de Salubrité.

III-5-1 DEROULEMENT DE L'OPERATION

Les contenants sont collectés par une Société agréée. Des bordereaux de suivi de déchets au service assure le bon déroulement des opérations.



III-5-2 EVOLUTION DES RESULTATS

Années	nombre de contenants collectés	Années	nombre de contenants collectés
2005	10 contenants de 50 litres	2006	10 contenants de 50 litres
2007	15 contenants de 50 litres + 2 contenants de 5 litres	2008	14 contenants de 50 litres
2009	16 contenants de 50 litres	2010	17 contenants de 50 litres
2011	12 contenants de 50 litres	2012	13 contenants de 50 litres
2013	12 contenants de 50 litres	2014	12 contenants de 50 litres
2015	10 contenants de 50 litres	2016	9 contenants de 50 litres
2017	11 contenants de 50 litres		

III-6 CONTROLES SANITAIRES DES EAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2010 les prélèvements d'eau de la piscine sont effectués par le personnel de l'ARS.

III-6-1 EAUX DE BAIGNADE

résultats	31/01	16/02	02/03	06/04	16/05	07/06	13/07	01/08	29/09	19/10	17/11	06/12
Température en °	28.4	28.4	29	28.6	28.2	28.2	28.3	28.1	28.7	27.7	27.7	27.8
Transparence (qualité)	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne	Bonne
pH (unité pH)	7.5	7.6	7.5	7.4	7.5	7.6	7.5	7.5	7.5	7.4	7.4	7.4
Delta oxydabilité au KMnO4 (mg/l)	1.1	0	0.8	1	1	0.8	0	0	0.5	1.2	0	0
Chlorures (mg/l)	44	32	34	103	41	45	44	43	38	31	38	36
Stabilisant (mg/l)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chlore total (mg/l)	1.90	2.30	2.60	1.50	1.50	2	1.60	1.60	1.70	1.70	1.60	1.90
Chlore libre (mg/l)	1.50	2.20	2.20	1.20	1.20	1.90	1.40	1.40	1.40	1.20	1.10	1.60
Chlore libre actif (mg/l)	0.74	1	1.09	0.64	0.59	0.86	0.69	0.69	0.69	0.63	0.58	0.84
Chlore combiné (mg/l) Chloramines	0.40	0.10	0.40	0.30	0.30	0.10	0.20	0.20	0.30	0.50	0.50	0.30
Germes à 36° (n/ml)	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Coliformes totaux (n/ml)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Escherichia coli (n/ml)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Staphylocoques pathogènes (n/ml)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pseudomonas aeruginosa (n/ml)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédiluves												
Chlore libre (mg/l) côté femmes	1.80	-	5	1.40	0.90	0.70	1.20	4.70	3.40	1.50	1.40	1.20
Chlore libre (mg/l) côté hommes	2.00	-	5	1.50	1.10	0.80	-	-	3.20	1.70	1.50	1.40

REGLEMENTATION : PH compris entre 6,9 et 7,7 – Delta oxydabilité au KMnO4 < ou = 4 – Stabilisant < ou = 75 - Chlore libre actif compris entre 0,4 et 1,4 mg/l - Chloramines < ou = 0,6 mg/l , Germes à 36° < 100 , coliformes totaux : - ≤ 10 – Escherichia coli = 0 – Staphylocoques pathogènes = 0 pour 90% des échantillons – Bactéries aérobies ≤ à 100 – THM < 100. COT (référence de qualité) = < 2 mg/l. Pédiluves : 4 < chlore libre < 6.

III-6-2 LES EAUX D'ALIMENTATION

Sur le réseau qui dessert la Commune de GONESSE, la qualité de l'eau est contrôlée en premier lieu par le gestionnaire du réseau (S.F.D.E – VEOLIA EAU) qui effectue une auto-surveillance.

A cette auto-surveillance, vient s'ajouter le contrôle de l'Etat exercé par l'Agence Régionale de Santé. Le service d'Hygiène et Salubrité assure l'information des usagers, conformément au Décret du 26 septembre 1994, par l'affichage et la mise en ligne sur le site internet de la ville des analyses réalisées par l'ARS.

DEFINITION DES PARAMETRES

Pour satisfaire la définition actuelle d'une eau potable, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents paramètres .

- La qualité microbiologique.

Ce suivi est basé sur la recherche de germes test de contamination fécale, généralement non pathogènes, et faciles à isoler et dénombrer :

- les coliformes thermotolérants et streptocoques fécaux, très résistants aux désinfectants et qui peuvent être précurseurs d'une contamination par des germes pathogènes
- les germes à 36° et 22° C, non pathogènes et présents dans tous les milieux naturels qui permettent d'évaluer la flore bactérienne dans les réseaux.

- La qualité organoleptique.

Parmi les paramètres mesurés, est présent celui de la turbidité qui donne une première indication sur la teneur en matières colloïdales d'origine minérale ou organique.

La turbidité a pour origine la présence de matières en suspension qui lui donnent un aspect trouble. Elle est mesurée en unités Jackson, qui correspond à une mesure optique d'absorption de la lumière.

- La qualité physico chimique due à la structure naturelle des eaux.

On y retrouve le **pH** qui caractérise une eau selon son acidité ou son alcalinité. C'est un paramètre qui agit sur l'efficacité des produits de traitement ainsi que sur les phénomènes de corrosion des canalisations.

La **conductivité** exprime la capacité de l'eau à laisser passer un courant électrique. Elle est proportionnelle au degré de minéralisation, et reflète la teneur globale en sels minéraux. Ce paramètre n'a aucune incidence sur la santé. Il n'existe d'ailleurs pas de normes concernant ce paramètre, mais une valeur de référence. Une valeur forte indiquera une forte minéralisation de l'eau.

La **dureté** définit la teneur en sels de calcium et de magnésium. Elle est directement liée à la nature géologique des terrains traversés.

Ainsi, un sol calcaire donnera une eau dure, alors qu'une eau traversant un sol cristallin sera douce. La dureté s'exprime en degrés français.

L'eau est douce pour des valeurs inférieures à 20°F. Au delà de 40°F, l'eau est très calcaire. Une eau dure ne présente aucun danger pour la santé, mais peut engendrer des inconvénients domestiques (entartrage).

Les **sulfates** sont des composés naturels de l'eau.

Le **potassium** est également un élément naturel de l'eau, où sa concentration, à peu près constante, ne dépasse pas habituellement 10 à 15 mg/l sauf dans certains contextes géologiques particuliers.

- Les substances indésirables

Celles ci sont les nitrates, les nitrites, l'ammonium, les ions de métaux (cuivre, fer, zinc...), le chlore résiduel et le fluor.

- les **nitrates** sont d'origine naturelle, mais peuvent être produits artificiellement (engrais). Le risque sanitaire « nitrates » est très difficile à établir avec exactitude, puisque les nitrates ne sont pas directement dangereux pour la santé.

C'est leur transformation en nitrites qui présente un risque potentiel. C'est pourquoi les normes ont été élaborées en partant d'un risque de précaution : lorsque la teneur est comprise entre 50 et 100 mg/l, la consommation de l'eau est admise sauf pour les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 6 mois.

- Le **fer** se trouve en solution dans les eaux privées d'oxygène. C'est un élément indispensable au fonctionnement du corps humain. Les besoins journaliers en fer sont estimés à 10 mg (en fonction de l'âge et du poids). Aucune toxicité n'a été observée chez l'homme.

- Le **fluor** n'existe pas à l'état libre mais sous forme de fluorures, c'est-à-dire en association avec d'autres éléments. Une carence ou un excès provoquent des inconvénients alors que des doses modérées sont bénéfiques pour la santé (entre 0,5 et 1,5 mg/l).

- Les **composés organohalogénés** volatils ne sont pas définis par des normes strictes, mais par des valeurs seuils recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé. En 2000, l'OMS recommandait une valeur seuil de 40 µg/l pour le tétrachloroéthylène et 700 µg/l pour le trichloréthylène.

- Les substances toxiques

Les plus connues sont le plomb et les cyanures, mais l'arsenic, le chrome, le mercure, le sélénium, le cadmium sont également mesurés.

- Les pesticides et produits apparentés

La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés. Certains pesticides ont des effets, ou sont suspectés avoir des effets sur la santé, si ils sont

consommés toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire très faible, est inférieure aux seuils de toxicité connus.

Ces paramètres regroupent beaucoup de substances dont la principale est l'atrazine.

La circulaire DGS du 12 avril 1990 tolérait des concentrations en atrazine et en simazine supérieures aux normes visées.

La circulaire DGS du 27 juin 1997 abroge celle du 12 avril 1990, et interdit strictement de dépasser les normes prescrites par le décret du 03 janvier 1989.

DESCRIPTION DES ANALYSES

La directive n° 98/83/CE du 03 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, présente les exigences minimales :

« les eaux destinées à la consommation humaine sont salubres et propres, si elles :

- ne contiennent pas un nombre ou une concentration de micro-organismes, de parasites ou de toutes autres substances constituant un danger potentiel pour la santé des personnes

et

- sont conformes aux exigences minimales spécifiées à l'annexe I, parties A et B »



Analyses d'eau de type D1

	Abrev.	Unité	Limites de qualité		Références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
<u>Mesures de terrain</u>						
Couleur (qualitatif)	Cou	qualitatif				
Odeur (qualitatif)	Ode	qualitatif				
Saveur (qualitatif)	Sav	qualitatif				
Température de l'eau	T°	°C				25°
pH	pH	unité pH			6,50	9,00
Chlore libre	CL	mg/L				
Chlore total	CT	mg/L				
<u>Analyse Laboratoire</u>						
<i>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</i>						
Turbidité néphélométrique NFU	Tur	NFU				2,00
<i>FER ET MANGANESE</i>						
Fer total	Fer	µg/L				200,00
<i>MINERALISATION</i>						
Conductivité à 25°	Con	µS/cm			200,00	1100,00
<i>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.</i>						
Aluminium total	Alu	µg/L				200,00
<i>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</i>						
Ammonium (en NH4)	Amm	mg/L				0,10
<i>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</i>						
Bactéries aérobies revivifiables à 22°-68h	B2268	n/mL				
Bactéries aérobies revivifiables à 36°-44h	B3644	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	Col	n/100mL				0
Bactéries et spores sulfito-réducteur/100ml	Bss	n/100mL				0
Entérocoques/100ml-MS	Ent	n/100mL		0		
Escherichia coli/100ml-MF	Esc	n/100mL		0		
<i>COMPOSES ORGANO-HALOGENES VOLATILS et SEMI VOLATILS</i>						
Chlorure de vinyl monomère	Cvm	µg/L		0,5		

III-6-3 CONTROLES DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Dans le cadre de la mise en place de la méthode HACCP (autocontrôles aux points critiques au cours de la préparation alimentaire), des analyses de la potabilité de l'eau ont été effectuées en 2017 au sein des restaurants scolaires suivants :



Dates	Lieux	Observations
20/01/2017	Restaurant scolaire Fauconnière	Les résultats sont conformes aux normes
24/02/2017	Restaurant scolaire Claret	Les résultats sont conformes aux normes
30/06/2017	Restaurant scolaire Claret	Les résultats sont conformes aux normes



III-6-4 RESULTATS DES CONTROLES 2017 DE L'ARS – Analyses de type D1

Lieu	Date	Cou	Ode	Sav	T°	P.H.	CL	Ct	Tur	Con	Amm	Fer t	Alu	B2268	B3644	Col	Bss	Ent	Esc	Cvm
Crèche. Rue de la Ferme St Simon	05/01	normal	normal	normal	8.3	7.8	0.10	0.17	<0,1	657	<0.05	<10	13	0	0	0	0	0	0	
Multi-accueil, square de la Garenne	12/01	normal	normal	normal	9.5	7.8	0.05	0.22	0.12	659	<0.05	<10	11	0	3	0	0	0	0	
Ecole C. Péguy, ave des Jasmins	20/01	normal	normal	normal	7.6	7.8	0.08	0.17	<0.01	645	<0.05	18	11	0	0	0	0	0	0	
Ecole B. Rabier, ave M. Ravel	31/01	normal	normal	normal	9.3	7.7	0.24	0.42	<0.1	661	<0.05	<10	14	0	0	0	0	0	0	
Collège P. Auguste, rue de l'Eglantier	31/01	normal	normal	normal	10.5	7.7	0.12	0.31	0.1	662	<0.05	<10	14	0	1	0	0	0	0	
Ecole R. Salengro, ave G. Péri	02/02	normal	normal	normal	12.1	7.7	0.16	0.39	<0.1	658	<0.05	<10	16	0	0	0	0	0	0	
Crèche, rue Pierre de Theilley	08/02	normal	normal	normal	8.7	7.7	0.20	0.37	<0.1	634	<0.05	<10	14	0	1	0	0	0	0	
Ecole M. Laurencin, rue Claret	21/02	normal	normal	normal	9.6	7.8	0.49	0.62	<0,1	634	<0.05	10	17	47	20	13	0	0	0	
Ecole A. Théry, rue Claret	28/02	normal	normal	normal	8.1	7,8	0.31	0.43	<0.1	634	<0.05	<10	19	0	0	0	0	0	0	
Ecole M. Laurencin, rue Claret	28/02	normal	normal	normal	8.9	7.7	0.26	0.38	-	-	-	-	-	0	0	1	0	0	0	
Ecole L. Aubrac, rés. Saint Blin	02/03	normal	normal	normal	14.8	7.7	0.09	0.19	0.11	610	<0.05	11	24	0	0	0	0	0	0	
Ecole M. Laurencin, rue Claret	08/03	normal	normal	normal	10	7,8	0.19	0.36	-	-	-	-	-	0	0	1	0	0	0	
Ecole C. Perrault, ave L. Grandfils	14/03	normal	normal	normal	10.6	7.8	0.09	0.21	<0.1	550	<0.05	<10	23	0	0	0	0	0	0	
Centre de loisirs, chemin de l'Eglantier	14/03	normal	normal	normal	10	7,8	0.18	0.33	<0.1	555	<0.05	<10	24	0	0	0	0	0	0	
Ecole M. Laurencin, rue Claret	14/03	normal	normal	normal	10.7	7.9	0.14	0.36	-	-	-	-	-	0	0	0	0	0	0	
Maison de retraite, chemin de l'Eglantier	21/03	normal	normal	normal	11.4	7.8	0.19	0.32	0.1	586	<0.05	<10	27	0	1	0	0	0	0	
Restaurant Scolaire, square des Sports	30/03	normal	normal	normal	13.6	7.9	0.14	0.30	<0,1	554	<0.05	22	31	0	0	0	0	0	0	
AREPA, square des Sports	04/04	normal	normal	normal	13.3	7.9	0.27	0.41	<0.1	547	<0.05	<10	48	0	0	0	0	0	0	
Ecole J. de la Fontaine, square des Sports	20/04	normal	normal	normal	11.8	7.7	0.19	0.27	0.11	603	<0.05	<10	24	1	0	0	0	0	0	
Restaurant Scolaire, rue A. Daunay	20/04	normal	normal	normal	11.2	7.7	0.23	0.29	0.11	603	<0.05	<10	28	0	0	0	0	0	0	
Ecole M. Bloch, Square du Nord	27/04	normal	normal	normal	13.1	7.9	0.07	0.15	0.29	623	<0.05	<10	18	0	0	0	0	0	0	
Ecole M. Genevoix, parc d'orgemont	27/04	normal	normal	normal	12.6	7.9	0.09	0.18	0.13	611	<0.05	<10	28	0	0	0	0	0	0	
Caserne pompiers, rue du Cd Fourneau	05/05	normal	normal	normal	18	7.7	0.07	0.15	0.13	600	<0.05	25	19	0	0	0	0	0	0	
Ecole Coulanges, ruelle Braque	12/05	normal	normal	normal	14.3	7.9	0.20	0.28	0.11	622	<0.05	<10	21	0	1	0	0	0	0	
Ecole La Madeleine, rue A. de Vigny	16/05	normal	normal	normal	16	7.7	0.14	0.26	0.21	581	<0.05	<10	19	0	3	0	0	0	0	

Lieu	Date	Cou	Ode	Sav	T°	P.H.	CL	Ct	Tur	Con	Amm	Fer t	Alu	B2268	B3644	Col	Bss	Ent	Esc	Cvm
Lycée, ave F. Mitterrand	30/05	normal	normal	normal	22.2	7.8	<0.05	0.07	0,1	614	<0.05	17	20	0	0	0	0	0	0	
Multi accueil, square de la Garenne	02/06	normal	normal	normal	20	7.8	0.05	0.15	0.11	554	<0.05	11	27	0	0	0	0	0	0	
Ecole J. Jaurès, rue Claret	02/06	normal	normal	normal	20.2	7.8	0.16	0.34	0.1	577	<0.05	336	305	0	1	0	0	0	0	
AREPA, square des Sports	07/06	normal	normal	normal	19.8	7.8	0.05	0.12	0.11	590	<0.05	<10	27	1	0	0	0	0	0	
Ecole J. Jaurès, rue Claret	13/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<10	22	0	0	0	0	0	0	
Ecole J. Jaurès, rue Claret 2 ^{ème} étage	13/06	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<10	23	0	0	0	0	0	0	
Ecole L. Aubrac, rés. Saint Blin	21/06	normal	normal	normal	22.3	7.9	0.05	0.14	<0,1	591	<0.05	<10	25	0	9	0	0	0	0	
Ecole C. Péguy, ave des Jasmins	27/06	normal	normal	normal	22.5	7.5	<0.05	<0.05	0.16	898	<0.05	13	25	0	0	0	0	0	0	
Centre IMC, rue R. Schumann	06/07	normal	normal	normal	22.2	7.8	<0.05	0.16	0.15	560	<0.05	17	21	1	0	0	0	0	0	
Ludothèque, rue J. Moulin	11/07	normal	normal	normal	22.8	7.8	0.06	0.14	0.15	541	<0.05	12	27	10	23	0	0	0	0	
Maison de retraite, chemin de l'Eglantier	18/07	normal	normal	normal	20.3	7.7	0.15	0.24	0.2	498	<0.05	<10	25	1	1	0	0	0	0	
Crèche, rue P. de Theilley	26/07	normal	normal	normal	20.5	7.7	0.27	0.37	<0.1	520	<0.05	10	24	0	0	0	0	0	0	
Centre de loisirs, chemin de l'Eglantier	03/08	normal	normal	normal	20.8	7.5	0.16	0.32	<0.1	511	<0.05	<10	21	0	0	0	0	0	0	
AREPA, square des Sports	10/08	normal	normal	normal	21.2	7.7	0.07	0.20	0.11	492	<0.05	<10	33	0	0	0	0	0	0	
Maison de retraite, rue de l'Eglantier	24/08	normal	normal	normal	19.7	7.7	0.10	0.16	<0.1	481	<0.05	<10	19	0	3	0	0	0	0	
Crèche, rue P. de Theilley	31/08	normal	normal	normal	19.8	7.8	0.37	0.47	<0.1	477	<0.05	<10	25	0	0	0	0	0	0	
Ecole L. Aubrac, rés. Saint Blin	07/09	normal	normal	normal	22.3	7.7	0.16	0.30	0.1	506	<0.05	<10	28	0	0	0	0	0	0	
Ecole R. Salengro, ave G. Péri	14/09	normal	normal	normal	19.3	7.7	0.10	0.32	<0.1	443	<0.05	<10	24	0	0	0	0	0	0	
Ecole C. Péguy, ave des Jasmins	14/09	normal	normal	normal	20.0	7.6	<0.05	0.16	0.18	435	<0.05	27	26	0	0	0	0	0	0	<0.50
Ecole B. Rabier, rue M. Ravel	14/09	normal	normal	normal	19.0	7.7	0.08	0.21	<0.1	438	<0.05	<10	25	0	0	0	0	0	0	<0.50
Ecole J. de la Fontaine, square des Sports	21/09	normal	normal	normal	16.3	7.8	0.28	0.38	<0.1	434	<0.05	10	24	0	0	0	0	0	0	<0.50
Ecole M. Bloch, square du Nord	21/09	normal	normal	normal	17.5	7.8	0.38	0.48	<0.1	479	<0.05	<10	<10	0	36	0	0	0	0	<0.50
Collège P. Auguste, rue de l'Eglantier	21/09	normal	normal	normal	17.5	7.9	0.19	0.29	0.19	454	<0.05	15	38	2	0	0	0	0	0	<0.50
Collège F. Truffaud, ave L. Blum	29/09	normal	normal	normal	18.3	8.0	0.07	0.12	<0.1	534	<0.05	11	24	2	0	0	0	0	0	<0.50
Ecole L. Michel, ave M. Meyer	29/09	normal	normal	normal	19.9	7.9	0.05	0.12	<0.1	540	<0.05	<10	24	0	7	0	0	0	0	<0.50
Restaurant Scolaire, square des Sports	05/10	normal	normal	normal	17.7	7.8	<0.05	0.13	0.14	514	<0.05	<10	27	0	0	0	0	0	0	
Crèche, rue P. de Theilley	17/10	normal	normal	normal	17.6	7.6	0.32	0.44	<0.1	521	<0.05	<10	<10	0	0	0	0	0	0	

Lieu	Date	Cou	Ode	Sav	T°	P.H.	CL	Ct	Tur	Con	Amm	Fer t	Alu	B2268	B3644	Col	Bss	Ent	Esc	Cvm
Crèche, rue de la Ferme Saint Simon	02/11	normal	normal	normal	19.8	7.7	0.05	0.11	<0.1	505	<0.05	<10	28	0	3	0	0	0	0	
Restaurant Scolaire, rue A. Daunay	14/11	normal	normal	normal	14.6	7.8	0.08	0.17	<0.1	833	<0.05	<10	<10	0	0	0	0	0	0	
AREPA, square des Sports	05/12	normal	normal	normal	10.7	7.6	0.23	0.37	0.14	536	<0.05	<10	17	0	0	0	0	0	0	
Maison de retraite, rue de l'Eglantier	19/12	normal	normal	normal	13.2	7.6	0.17	0.25	0.1	549	<0.05	<10	16	0	0	0	0	0	0	

RESULTATS DES CONTROLES 2017 DE L'ARS – Analyses de type D12U7 - CUNIP

Lieu	Unité	Ecole R. Salengro	Ecole M. Bloch	Ecole La Madeleine	Limites de qualité		Références de qualité	
		Ave G. Péri	Square du Nord	Rue A. de Vigny	Inf.	Sup.	Inf.	Sup.
Date		12/01/2017	13/06/2017	12/12/2017				
MESURES DE TERRAIN								
Aspect	qualitatif	normal	normal	normal				
Couleur	qualitatif	normal	normal	normal				
Odeur	qualitatif	normal	normal	normal				
Saveur	qualitatif	normal	normal	normal				
Température	°C	8.7	19.6	10.6				25,00
pH	unité pH	7.7	8.0	7.5			6,50	9,00
Chlore libre	mg/L	0.20	<0.05	0.34				
Chlore total	mg/L	0.42	0,09	0.46				
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES								
Turbidité néphélométrique NFU	NFU	0.21	1.3	0.1				2,00
FER ET MANGANESE								
Fer total	µg/l	10	<10	<10				200,00
Hydrocarbures Polycycliques Aromat.								
Benzo(a)pyrène	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		0,10		
Hydrocarb.polycycl.arom.(4 substances)	µg/l	0	0	0		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	µg/l	<0.005	<0.005	<0.005		0,10		
MINERALISATION								
Conductivité à 25°	µS/cm	550	601	636			200,00	1100,00

Lieu		Ecole R. Salengro Ave G. Péri	Ecole M. Bloch Square du Nord	Ecole La Madeleine Rue A. de Vigny	Limites de qualité		Références de qualité	
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS								
Aluminium total µg/l	µg/l	13	16	15				200,00
Antimoine	µg/l	<1	<1	<1		5,00		
Cadmium	µg/l	<1	<1	<1		5,00		
Chrome total	µg/l	<5	<5	<5		50,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES								
Ammonium (en NH4)	mg/l	<0,05	<0.05	<0.05				0,10
Nitrites (en NO2)	mg/l	<0,02	<0.02	<0.02		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES								
Bact. Aér. Revivifiables à 22°-68h	n/mL	0	36	0				
Bact. Aér. Revivifiables à 36°-44h	n/mL	0	3	0				
Bact. Coliformes/100ml-MS	n/100mL	0	0	0				0
Bact. Et spores sulfito-redu./100ml	n/100mL	0	0	0				0
Entérocoques/100ml-MS	n/100mL	0	0	0		0		
Escherichia coli/100ml-MF	n/100mL	0	0	0		0		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION								
Bromoforme	µg/l	<1,0	2.20	0.59		100,00		
Chlorodibromométhane	µg/l	4,1	11	4		100,00		
Chloroforme	µg/l	8,6	13	5.4		100,00		
Dichloromonobromométhane	µg/l	5,4	12	4.30		100,00		
Trihalométhanes (4 substances)	µg/l	18,1	38.20	14.29		100,00		
Cuivre	mg/L	0.11	<5	<5		2,00		1,00
Nickel	µg/l	<5	0.320	0.760		20,00		
Plomb	µg/l	2	<2	<2		10,00		

**soit 58 prélèvements qui ont donné lieu à 1082 analyses (analyses des paramètres microbiologiques, chimiques, et paramètres indicateurs).
Tous les résultats des prélèvements font apparaître que l'eau d'alimentation est conforme aux limites de qualité en vigueur, 3 sont non conformes aux références de qualité (présence de bactéries coliformes) et 1 dont les paramètres Fer et Aluminium sont en dépassement des limites autorisées .**

III-7 HYGIENE ALIMENTAIRE

III-7-1 CONTROLES SANITAIRES DES RESTAURANTS

En application du code de la Santé Publique, un contrôle des établissements de restauration est effectué sur la commune.

En 2017, 5 inspections ont été réalisées à la suite de plaintes reçues.



Le rôle du Service Communal d'Hygiène et de Salubrité en matière d'hygiène alimentaire est avant tout pédagogique. Il convient de rappeler régulièrement les normes de manipulation qui doivent être scrupuleusement respectées par le personnel.

III-7-2 CONTROLES SANITAIRES DES MAGASINS ALIMENTAIRES

Sept contrôles ont été effectués portant essentiellement sur la vérification de l'entretien général des locaux, et des dates limites de consommation pour les rayons « produits frais ».



III-7-3 AUTOCONTROLES RESTAURANTS SCOLAIRES

Afin de contrôler la qualité des denrées distribuées dans les restaurants scolaires et de se conformer à la réglementation en vigueur, les inspecteurs de salubrité ont fait procéder à des analyses alimentaires au niveau des satellites scolaires, par le laboratoire EUROFINS selon le planning suivant :

Mois	Etablissements	Prestations demandées
Janvier	Maternelle R.Coty	3 prélèvements alimentaires + 3 prélèvements de surface dans chaque établissement
Février	Primaire R.Malvitte Maternelle Coulanges	
Mars	Maternelle L.Aubrac	
Avril	Primaire B.Rabier Maternelle B.Rabier	
Mai	Maternelle La Madeleine	
Juin	Primaire C.Péguy Maternelle C.Perrault	
Juillet	Restaurant scolaire Claret	
Septembre	Maternelle L.Michel	
Octobre	Maternelle La Fontaine	
Novembre	Maternelle M.Genevoix Maternelle M. Bloch	
Décembre	Primaire Roger Salengro	

L'ensemble des résultats des analyses était conforme aux critères de sécurité du Règlement CE N° 2073/2005 et aux critères d'hygiène de l'interprofession.



III- 8 PREVENTION LEGIONELLOSE

III-8-1 QU'EST CE QUE LA LEGIONELLOSE ?

La légionellose est une maladie non contagieuse qui peut être mortelle. Les deux infections les plus caractéristiques sont la fièvre de Pontiac (syndrome pseudo grippal bénin sans pneumonie) et la maladie du légionnaire (pneumopathie aigüe grave).

La contamination de l'homme se fait par voie aérienne, par l'inhalation d'eau contaminée, diffusée sous forme d'aérosols ou de microgouttelettes (ex : pomme de douche).

Les personnes dont l'état de santé est très fragilisé paient un lourd tribut à cette maladie infectieuse. La bactérie responsable des légionelloses (la légionelle), n'est pas recherchée dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, et peut être présente dans une eau déclarée conforme. Elles se développent à une température entre 25 à 45°C.

Les sources de contamination incriminées sont :

- circuits de production et de distribution d'eau chaude
- tours aérorefrigérantes
- bassin type à remous, bouillonnant, à jet ...
- humidificateur d'air
- fontaines décoratives
- systèmes de climatisation
- douches
- ballons d'eau chaude.....

Dans le cadre de la protection de la Santé Publique, un budget a été octroyé depuis 2006 afin d'établir des diagnostics sanitaires et de procéder aux analyses annuelles. De plus, la société CORIANCE a en charge dans son contrat d'entretien des chaufferies, la recherche de légionelles dans certains bâtiments.



III-8-2 CONTROLES 2017

Date de prélèvement	lieux	observations
07.11.2017	Pôle Technique Municipal - 3 prélèvements	Legionella <10 UFC/L
06.11.2017	Complexe sportif C. Besson - 10 prélèvements	- vestiaire hommes escrime : 2 200 UFC/L - vestiaire femmes escrime : 55 UFC/L - vestiaire hommes gym : 20 UFC/L - vestiaire femmes gym : 100 UFC/L - robinet WC hommes : < 10 UFC/L - robinet WC femmes : 270 000 UFC/L - chaufferie départ ECS : < 10 UFC/L - robinet hall d'entrée : < 10 UFC/L - robinet infirmerie : < 10 UFC/L - robinet bureau médecin : > 10 000 UFC/L
06.11.2017	Complexe sportif L. Lagrange - 5 prélèvements	Legionella < 10 UFC/L
07.11.2017	Complexe sportif E. Cognevaut - 10 prélèvements	Legionella < 10 UFC/L
06.11.2017	Tennis municipal - 3 prélèvements	- vestiaire femmes : < 10 UFC/L - bar : < 10 UFC/L - vestiaire homme : 5000 UFC/L
07.11.2017	Complexe sportif C. Caron - 6 prélèvements	Legionella < 10UFC/L
07.11.2017	Complexe sportif J. Owens - 6 prélèvements	Legionella < 10 UFC/L

- UFC/l : Unité formant colonie par litre

NB : Dans un complexe sportif, seuls les vestiaires incriminés sont interdits au public, en cas de présence de légionelles.

Les installations contaminées sont provisoirement fermées ou neutralisées, avec réalisation d'une désinfection et suivi de nouvelles analyses avant réouverture.

Concernant le complexe sportif C. Besson une étude a été menée pour le remplacement des canalisations dont la section était trop faible, les travaux se sont déroulés au cours de l'été 2018.

III-8-3 PROCEDURE D'INTERVENTION

L'arrêté du 1^{er} février 2010 fixe un niveau de concentration au point d'usage à ne pas dépasser pour les installations collectives des établissements recevant du public.

Réglementation :

Concentration : < 1000 UFC legionella pneumophila/litre d'eau

- 1- Interprétation contextuelle des résultats d'analyse : vérification de l'origine des écarts par rapport aux résultats d'analyses antérieures, recherche des causes de dysfonctionnement, confirmation du risque.
- 2- Restriction des usages à risque (douches, bains à remous, etc...)
- 3- Mesures correctives (entretien) au niveau des installations d'ECS
- 4- Renforcement des contrôles et mise à jour de la stratégie d'échantillonnage.
- 5- Intervention technique pour supprimer l'exposition.
- 6- Désinfection curative par choc thermique ou chimique : elle ne doit intervenir que si elle est nécessaire, à l'issue de la mise en œuvre des autres actions, notamment lorsque les mesures correctives n'ont pas été suffisantes pour assurer le rétablissement de la qualité de l'eau.

En complément de l'arrêté du 01/02/2010 les actions à mettre en œuvre en fonction des concentrations mesurées sont celles définies dans le rapport du Conseil Supérieur d'Hygiène Public de France de novembre 2001 pour les eaux chaudes sanitaires.

Recommandations :

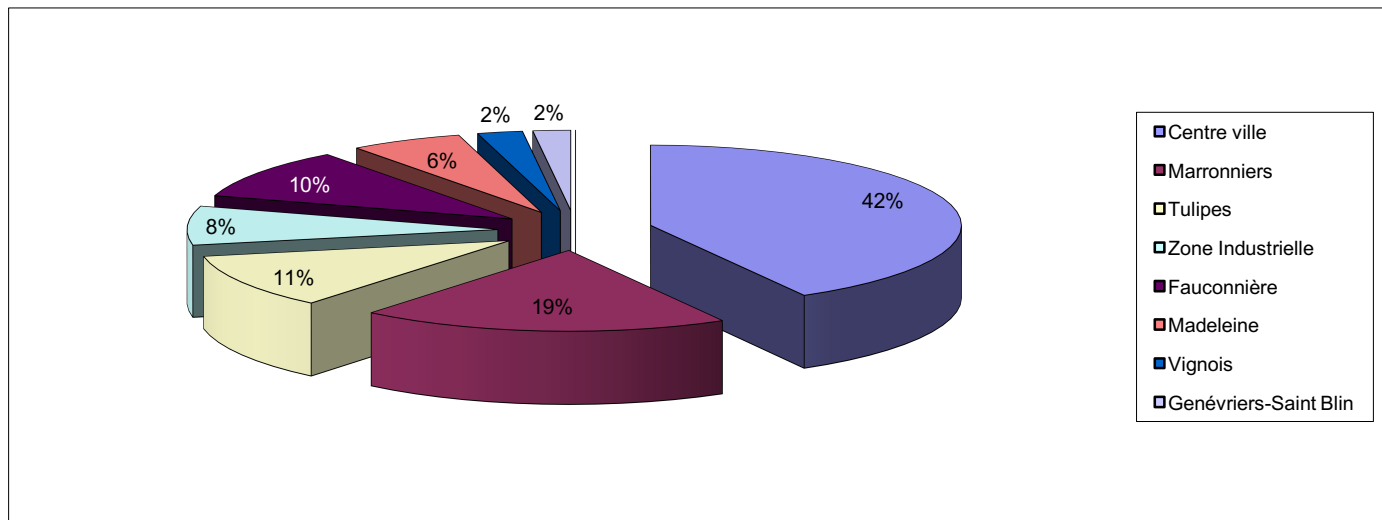
Pour les ECS (eau chaude sanitaire) :

Niveaux d'intervention	Concentration en legionella
Niveau cible Risque faible d'acquisition d'une légionelle	< 1 000 UFC Legionella pneumophila/litre
Niveau d'alerte - Vérification de l'origine des écarts par rapport aux résultats d'analyses antérieures - Renforcement des mesures d'entretien - Renforcement des contrôles	10³ UFC Legionella pneumophila/litre
Niveau d'action - Intervention technique pour supprimer l'exposition - Interdiction des usages à risques (douches...) - Mise en place de moyens curatifs immédiats, choc de produits désinfection, choc thermique.	10⁴ UFC Legionella pneumophila/litre

III- 11 CERTIFICATS DE SALUBRITE

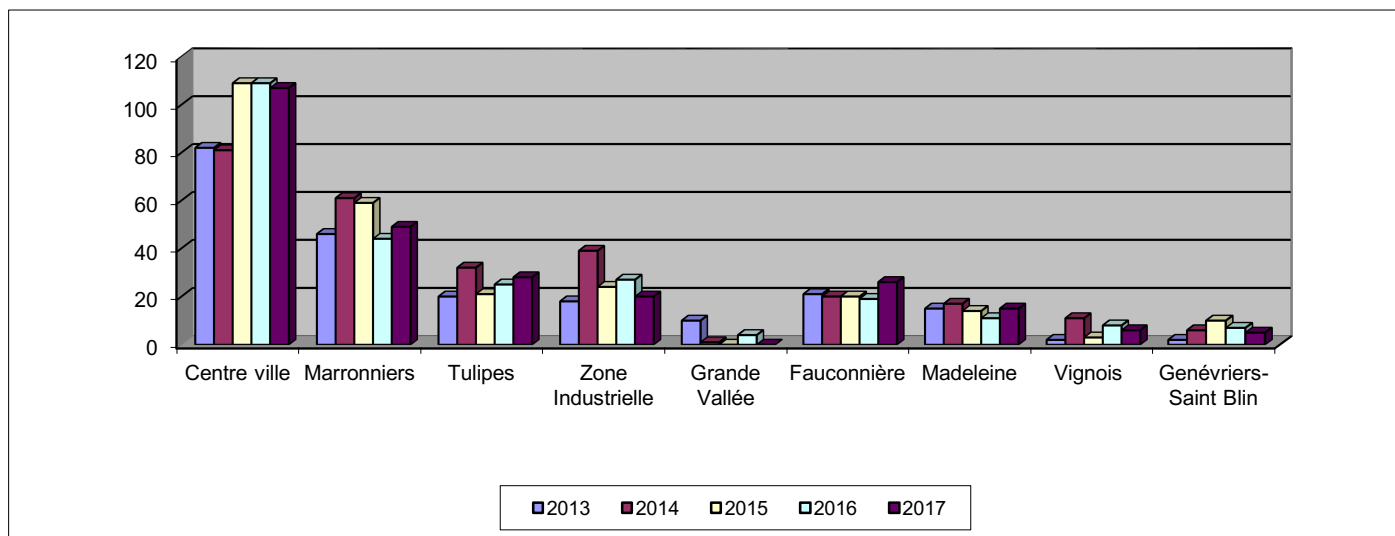
Le Service Communal d'Hygiène et de Salubrité délivre des certificats de salubrité. Ceux-ci sont sollicités par des notaires ou géomètres en majorité pour des ventes de propriétés, et quelquefois pour des règlements de succession.

Certificats de salubrité en % par quartier



Centre : 107; Marronniers : 49; Tulipes : 28; Zones Industrielles : 20; Fauconnière : 26; Madeleine : 15; Vignois : 6; Genévriers-Saint-Blin : 5.

Evolution des demandes de certificats de salubrité depuis 2013 par quartier



III- 12 L'HABITAT

Le service d'Hygiène et Salubrité intervient au nom de l'état en matière de lutte contre l'habitat indigne en mettant en œuvre les procédures prévues par le Code de la Santé Publique.

Pour les infractions relevant du Règlement Sanitaire Départemental, le service agit au nom du Maire.

Les problèmes rencontrés sont bien souvent liés à la présence d'humidité dans les logements. Ces phénomènes sont principalement dus au confinement des habitations (manque, voire, absence de renouvellement d'air ou sur-occupation) couplé à un chauffage défaillant ou sous-utilisé et une isolation insuffisante.

Pour les cas de sur-occupation, la responsabilité du propriétaire ne peut être engagée que s'il a sciemment loué son bien à un nombre de personnes supérieur à la capacité du logement. Le plus fréquemment rencontré est l'accroissement de la famille qui aboutit à la sur-occupation des locaux. Le propriétaire n'étant pas à l'origine, aucune procédure ne peut être engagée à son encontre.

Nous intervenons également pour des désordres liés à la vétusté, à un manque d'entretien et de suivi des biens locatifs. Ces cas relèvent le plus souvent de la non décence qui dépend des rapports entre bailleur et locataire (décret du 30 janvier 2002).

En 2017, sur 72 dossiers traités en matière d'habitat, la plupart relèvent d'un manquement aux règles d'hygiène ou à la non décence. Un dossier a fait l'objet d'une saisine du CODERST pour la prise d'un arrêté préfectoral d'insalubrité remédiable (art 1331-26 du CSP).

La forte demande de logements et la densification urbaine favorisent la spéculation foncière et la mise sur le marché locatif de lieux aménagés en logement alors qu'il ne sont pas prévus à cet effet : combles, sous-sols garages... Dans ce domaine il est à noter que c'est bien la mise à disposition qui est répréhensible. Un propriétaire occupant a tout loisir d'utiliser son garage à des fins d'habitation pour sa famille, pour peu qu'il ait obtenu toutes les autorisations au titre du code de l'urbanisme. Une collaboration permanente existe avec ce service.

Par ailleurs le service est intervenu à la demande de l'ARS pour 9 enquêtes dans le cadre de la loi DALO (8 en 2016).

Chaque signalement a fait l'objet d'au moins une visite sur site, et a été suivi de courriers à l'attention des propriétaires et des plaignants.

Les correspondances adressées sont des rappels au respect du Règlement Sanitaire Départemental et au Code de la Santé Publique. Dans la majorité des cas, les propriétaires sont coopératifs et effectuent les travaux demandés. En parallèle, une sensibilisation des occupants est également entreprise si nécessaire, pour l'entretien des lieux qui laisse quelquefois à désirer.

Il est à noter que les enquêtes effectuées à la demande du bureau du logement émanent de demandeurs de logements sociaux faisant état de leurs conditions d'habitation qu'ils jugent indignes. Pour ces cas, la véracité de l'insalubrité n'est pas toujours avérée.

Nous intervenons également en partenariat avec le service Développement Social Local du CCAS de la ville et les assistantes sociales de la circonscription, principalement sur les cas de personnes mal logées ou n'entretenant pas correctement leur logement, et dont un suivi doit être mis en place.

III- 14 ACTIVITES DIVERSES

Le service élabore :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- le budget nécessaire au fonctionnement du service

Le service gère les dossiers d'implantation des relais radiotéléphoniques :

- en 2017 sept dossiers ont été traités pour les opérateurs suivants : trois pour ORANGE, deux pour Free Mobile, un pour SFR et un pour BOUYGUES.

Le service participe :

- à la cellule péril de la Direction de l'Aménagement Urbain. Pour 2017, 8 dossiers ont été traités entraînant la rédaction d'un arrêté d'interdiction de pénétrer et d'habiter et 4 demandes d'intervention.

Le service a procédé :

- à une capture de pigeons sur le quartier de la Fauconnière le 10 juillet 2017 : 72 animaux ont été prélevés.
- à la maintenance du système électro répulsif équipant la façade de l'église du centre ville.

Le service a tenu un stand lors du FORUM SANTE du 30 septembre 2017 :

- l'information apportée avait pour thème la salubrité des logements et la présence de punaises de lits (prévention et action curative).